

CONTRAT PÉDAGOGIQUE – FICHE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Copie à l'attention des Étudiants

<< RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION >>

Année Scolaire	20.. – 20..	Enseignement Secondaire	<input type="radio"/>
Unité d'Enseignement →		Enseignement Supérieur	<input type="radio"/>
		Unité Déterminante	<input type="radio"/>
Activité d'Enseignement →		Chargé de Cours	<input type="radio"/>
Section →		Expert	<input type="radio"/>
Numéro Unité →		xx xx xx Uxx Dx	Ae - xx

Organisation					
Total Périodes	Autonomie	ECTS	Du	Au	Site (Entourer)
			Tournai – Leuze -
					Local (Préciser)

<< RÉSERVÉ PRESTATAIRE >>

Identification du Prestataire. (Compléter)	Souhait Contact Privilégié par les étudiants.	
Nom :	Adresse mail Institutionnelle : @hainaut-ea.be	
Prénom :	Autre adresse mail (Préciser) : @	O - N
	GSM (Indiquer) : (+32) (0)	O - N
	Autre (Préciser) :	O - N

<< PÉDAGOGIE – MÉTHODOLOGIE >>

Base légale : RGE A.G.C.F. précité du 2 septembre 2015, article 14, § 1er, alinéa 3 et § 2 à 3 – Secondaire. A.G.C.F. précité du 2 septembre 2015, article 16, § 1er, alinéa 2 et § 2 à 3 – Supérieur : « Le Conseil des études précise les critères de réussite liés aux acquis d'apprentissage des unités d'enseignement. Ces critères sont transmis aux élèves par le Conseil des études et par écrit au plus tard pour le premier dixième de chaque unité d'enseignement.

Capacités Préalables	Finalités Particulières	Programme
Cfr Dossier Pédagogique	Cfr Dossier Pédagogique	Cfr Dossier Pédagogique
Utilisation de la part d'autonomie de l'UE et/ou AE (Cocher- Plusieurs Choix Possibles) <i>Base légale : La part d'autonomie fait partie intégrante de l'horaire minimum et doit être entièrement utilisée dans le respect de la cohérence de l'U.E. Elle peut servir notamment à rencontrer des besoins spécifiques, adapter temporairement l'U.E. aux évolutions immédiates, contribuer à couvrir le contenu minimum.</i>	Pour rencontrer des approches ou besoins spécifiques	<input type="radio"/>
	Pour adapter temporairement l'UE aux évolutions immédiates	<input type="radio"/>
	Pour contribuer à couvrir le contenu minimum de l'U.E.	<input type="radio"/>
	Autre(s) : (Préciser)	

Méthodologie appliquée dans le respect de la liberté pédagogique par le Chargé de Cours et/ou Expert. (Cocher - Plusieurs Choix Possibles)	<input type="radio"/> Cours magistral
	<input type="radio"/> Travaux de groupe
	<input type="radio"/> Laboratoire
<input type="radio"/> Présentiel à 100 %	<input type="radio"/> Approche avec TICE (Documents audio/vidéo, recherches internet ...)
<input type="radio"/> E-Learning Synchron (Distanciel) à % (Max. 20%) Ces séances feront l'objet d'une <u>déclaration spécifique</u> trois semaines minimums avant la séance et d'une <u>déclaration formelle</u> de bien-être technologique des apprenants.	<input type="radio"/> Approche par situation-problème
	<input type="radio"/> Approche par projets : (Préciser)
<input type="radio"/> E-Learning Asynchrone (Travaux – Ressources)	<input type="radio"/> Classe inversée
<input type="radio"/> Comodal. Classe Présentiel et Distanciel	<input type="radio"/> Autre(s) : (Préciser)
<input type="radio"/> Hybride	

Équipement nécessaire → (Compléter - Plusieurs Choix Possibles)	Type	Identification Local	A disposition	Souhaité
		Logiciel : (Préciser)		<input type="radio"/>
	Laboratoire spécifique : (Préciser)		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Salle didactique équipée		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Salle Informatique		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Projecteur		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	TBI/Activ'Panel		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Tableau : papier – craie - marqueur		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Autre(s) : (Préciser)		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Apport extérieur (Compléter - Plusieurs Choix Possibles)	Visite(s)	<input type="radio"/>
	Intervention d'expert(s)	<input type="radio"/>
	Conférence(s), ...	<input type="radio"/>
	Autre(s) : (Préciser)	

<< ÉVALUATIONS >>

Base Légale R.O.I.

(3-17-4) Par unité d'enseignement, deux sessions maximum peuvent être organisées.

1^{ère} session : Admis – Ajourné 2^{ème} session : Admis – Refusé

Le Conseil des études d'une unité de stage ou d'une unité comportant des activités professionnelles d'apprentissage peut décider que les conditions d'organisation de tout ou partie de la formation rendent l'ajournement impossible. Dans ce cas, l'étudiant est refusé en première session.

(3-11-6) L'absence non justifiée lors d'une évaluation certificative entraînera l'échec de l'étudiant et le refus lors de la délibération.

(3-11-7) Une absence justifiée en première session entraîne une seconde session. Une absence justifiée en seconde session entraîne l'échec et le refus lors de la délibération.

Système d'évaluation (Compléter - Plusieurs Choix Possibles)		Fréquence	Remarque(s) / Commentaire(s)
Autoévaluation	<input type="radio"/>		
Évaluation formative	<input type="radio"/>		
Évaluation sommative par compétences	<input type="radio"/>		
Évaluation continue	<input type="radio"/>		
Travaux	<input type="radio"/>		
Participation	<input type="radio"/>		
Assiduité (*)	<input type="radio"/>		
Évaluation finale unique	<input type="radio"/>	1	Présentiel Obligatoire
Activité(s) particulières obligatoires : (Préciser)	<input type="radio"/>		
Autre(s) : (Préciser)	<input type="radio"/>		

(*) Rappel ROI : Base Légale

(3-11-1) Les étudiants doivent suivre régulièrement les cours et activités scolaires qui les concernent. Ils doivent exécuter correctement et dans les délais prescrits l'ensemble des tâches qu'entraînent ces cours et activités d'enseignement

(3-11-2) Un étudiant satisfait à la condition d'assiduité s'il ne s'absente pas, sans motif valable, de plus de deux dixièmes des activités pour l'enseignement secondaire et plus de quatre dixièmes pour l'enseignement supérieur dont il n'est pas dispensé. Le dépassement des absences injustifiées entraîne l'irrégularité de l'étudiant et ses conséquences administratives.

(3-17-2) Suivant l'organisation de l'établissement et dans le respect des dossiers pédagogiques, les évaluations seront orales, écrites, pratiques ou mixtes. Dans le cadre d'évaluations orales, le chargé de cours présentera au Conseil des études un procès-verbal reprenant les questions orales posées à l'étudiant, ainsi que les principaux éléments de réponse fournis par ce dernier. Ce procès-verbal sera soumis à la signature de l'étudiant.

Evaluation (1 ^{ère} session)	
Acquis d'apprentissage / Capacités terminales	Degré de maîtrise
Cfr Dossier Pédagogique	Cfr Dossier Pédagogique
Demande(s) Particulière(s) : (Précisez)	

Remédiation
Actions prévues par l'Enseignant :
Actions prévues par l'Institution : <input type="radio"/> P.A.E. <input type="radio"/> Autre(s) : (Préciser)

Evaluation (2ième session)
Base Légale(R.O.I.) <i>(3-17-4) L'éventuelle seconde session est nécessairement organisée avant la date du 1/10 de l'unité d'enseignement dont elle constitue un des pré-requis. Dans les autres cas, elle est organisée dans un délai d'une semaine à quatre mois à dater de la première session.</i>
Consigne(s) : Identique(s) à la 1 ^{ière} session (Entourez) : OUI - NON <u>si non consulter impérativement les motivations</u>
Système d'évaluation (Préciser)

<< AIDE A LA RÉUSSITE >>

Support de cours à disposition (Entourez)
Papier (Copie) – Numérique – Via E-Campus – Via Bibliographie – Via Sitographie
Autre : (Préciser)
Informations complémentaires éventuelles que vous souhaitez communiquer aux étudiants

Date d'effet : / /	Rédacteur	Approbateur
Prénom / Nom →		Jeremy DELTOMBE
Fonction →	<input type="radio"/> Chargé de Cours <input type="radio"/> Expert <input type="radio"/>	Directeur
Signature →		

FUE-7xx xx xx Uxx Dx-AExx-